

LE 8 AVRIL...

ANNIVERSAIRE OU COMMÉMORATION ?

Il y a 79 ans, **EDF-GDF** étaient créées ! Pour la CGT, le 8 avril 1946 doit rester une date anniversaire !

N'oublions jamais ce que cet acte politique historique a offert à la France et aux Français et martelons encore et toujours que les fruits du Conseil national de la Résistance (CNR) sont à rappeler, à défendre et à développer !

La nationalisation de l'intégralité des secteurs de l'électricité et du gaz reste la meilleure décision et la plus dimensionnante que les dirigeants politiques français aient prise ! Elle nous protège encore aujourd'hui !

Ces entreprises publiques et intégrées ont fait la démonstration de leur entière efficacité durant près de 60 ans. C'est pourquoi la FNME-CGT, dans son **Programme Progressiste de l'Énergie (PPE)**, reprend les mécanismes et les valeurs des **Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** qu'étaient « EDF et GDF » !

Vouloir remettre au goût du jour un modèle qui a fonctionné sur tous les aspects n'a rien de passéiste ! C'est au contraire être sensé et responsable ! Après environ 20 ans de

« marchés », de « libéralisation », de « privatisation », les bilans sont catastrophiques, ils doivent contraindre nos politiques à regarder les choses factuellement et avec une réelle honnêteté intellectuelle !

Si l'on pense enfin « Intérêt Général » : Le Service Public des énergies est la solution à toutes les difficultés actuelles et à venir !

Environnement, tarifs, services aux usagers, maintien des compétences et du statut des IEG, développement industriel et relocalisations, capacités d'investissement... **L'ensemble de ces défis seront relevés si enfin le choix est fait de rompre avec les logiques de marché. Il faut revenir à de réels services publics de l'électricité et du gaz !**

**Alors encore une fois :
« Merci MARCEL PAUL et joyeux
anniversaire à EDF et GDF ! »**

Pour quelques rappels en musique (L'énergie de lutter) :

<https://www.youtube.com/watch?v=rn-bf59sDkzw>

Pour plus de détails et d'explications :

<https://www.energie-servicepublic.com/>

<https://www.fnme-cgt.fr/>